

PIECES POUR DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois,
- copie intégrale en original de l'acte de naissance de chacun des époux datant de moins de 3 mois,
- copie intégrale en original de l'acte de naissance de chacun des enfants datant de moins de 3 mois,
- copie du livret de famille (extrait de mariage, pages relatives aux enfants et la page suivante),
- copie du contrat de mariage (le cas échéant),
- copie de la pièce d'identité de chacun des époux,
- copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale (carte vitale ou relevés de droits),
- noms et adresses de l'employeur de chacun des époux,
- dernier avis d'imposition du couple,
- six derniers bulletins de salaire ou relevés de situation Assedic/Pôle Emploi,
- justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone de moins de trois mois),
- liste de l'intégralité des comptes bancaires ouverts au nom de chacun des époux, avec justification des conventions d'ouverture de compte,
- copie des derniers relevés bancaires,
- derniers avis de notification de droits de la Caisse d'allocations familiales (le cas échéant),
- copie des contrats de prêts en cours et de leur tableau d'amortissement (le cas échéant),
- justificatifs des crédits à la consommation (le cas échéant),
- copie des titres de propriété immobiliers (le cas échéant),
- si bien immobilier, projet de partage ou partage déjà effectué de la communauté par Notaire.